

PREFACE

Le tremblement de terre du 12 janvier 2010 a mis la nation haïtienne devant l'évidence d'une trop grande vulnérabilité du bâti en Haïti et notamment des risques majeurs qu'encourent les utilisateurs des espaces publics, comme les établissements scolaires. Plus récemment encore, le cyclone Matthew, en dévastant une grande partie des écoles dans le grand Sud, a confirmé l'importance de l'adoption de pratiques différentes, plus respectueuses des normes de protection et de sécurité de la population. En effet, l'Etat reste le garant de la protection des vies et des biens. Et pour ce qui concerne les bâtiments scolaires, cette responsabilité revient au Ministère de l'Education (MENFP) pour la sécurité en termes de gestion et d'organisation de l'espace, puis au Ministère des Travaux Publics (MTPTC) pour la sécurité structurelle des bâtiments publics.

En conformité avec les prescrits de la Constitution haïtienne et les accords internationaux signés par Haïti, le MENFP, à travers ses politiques éducatives, a toujours traduit cette exigence d'une offre d'éducation de qualité au plus grand nombre dans un environnement sécuritaire. Cependant, malgré les efforts engagés au cours des décennies, l'application des normes édictées s'est avérée difficile. Après le tremblement de terre de 2010, une certaine constance a été instaurée sur les possibilités de réalisation des écoles sûres pour le pays. Sous l'initiative du Ministère de l'Education, un groupe de travail constitué d'experts nationaux et internationaux, d'institutions publiques et privées a appuyé le ministère dans l'intégration des normes existantes en matière de bâti scolaire par le développement d'outils et procédures pouvant faciliter la mise en œuvre.

En avril 2014, les avancées ont permis au MENFP de publier enfin une décision ministérielle faisant obligation aux constructeurs d'utiliser les nouveaux modèles et plans types d'écoles répondant aux normes parasismiques et paracycloniques validés par le MENFP et le MTPTC, deux structures étatiques responsables de la gestion des bâtiments publics. Le signal était donné pour une nouvelle ère cheminant vers la régulation effective du parc scolaire. Presque trois ans plus tard, le MENFP est heureux de fournir à la communauté éducative haïtienne une batterie d'outils qui permettra à toute organisation engagée dans la construction des bâtiments

scolaires de : mieux appréhender les normes, faciliter le travail des entreprises pour la mise en œuvre des ouvrages et améliorer le suivi du contrôle de qualité devant assurer la conformité et la durabilité des bâtiments scolaires.

En plus d'être outillés, les ingénieurs et architectes de la Direction du Génie Scolaire et des Directions Départementales qui n'ont pas participé au processus ont été formés à l'application des nouvelles normes. Aussi, le Ministère de l'Éducation encourage-t-il tous les partenaires nationaux et internationaux œuvrant dans le domaine de l'éducation à travailler en parfaite symbiose pour assurer la bonne conformité des bâtiments scolaires.


Jean Beauvais DORSONNE
Ministre

